

Commune de Franconville

Séance du conseil municipal du 24 novembre 2011

- Délibération n°17 -

Objet : Cession d'une parcelle cadastrée section AD n°397, sise 83 bis rue de la Station.

Monsieur le maire,

À la lecture de ce dossier, on peut constater que Vinci a été rapide en souhaitant acquérir une parcelle qui n'était pas encore incorporée au domaine privé de la commune. Cela se vérifie avec le permis de construire accordé le 25 juillet dernier suite à votre promesse de vente. Enfin, les logements du programme immobilier dit des « Cerisiers » sont d'ores et déjà proposés à la vente depuis samedi dernier et il s'en est vendus 25 à l'heure à laquelle où je vous parle. Il n'y a certes pas de doute sur l'issue du vote de cette délibération mais cela ne me semble pas respectueux pour les élus municipaux que nous sommes.

On relèvera que la commune réalise une plus-value avec cette cession puisque Vinci propose de nous racheter la parcelle 250 000 € alors que les domaines l'avaient estimée à 106 000 €, dans le contexte actuel ce n'est pas négligeable mais cela confirme ce que nous avons pu dire lors des séances précédentes du conseil municipal : la ville manque cruellement de recettes, et pour faire face, nous vendons ce que l'on peut vendre, comme une partie du parking du CSL vendu à McDonald's ou encore le mini-golf et le solarium de la piscine. Ces opérations ne sont évidemment pas pérennes et ne résoudront pas la situation financière difficile de la ville.

Dans ce programme de 57 logements en accession libre vous n'avez pas souhaité négocier afin qu'une part de logements sociaux - 10, 15 ou 20 %, entre 5 et 10 logements donc - soit intégrée. Le prix moyen du m² dans ce programme (hors parking) est de 4205 €, hors de portée de la majorité des Franconillois aujourd'hui, majorité qui, il faut le rappeler, est éligible au logement social. Dans votre courrier en date du 7 juillet dernier dans lequel vous acceptez l'offre de Vinci, vous affirmez je cite que « *ce terrain faisait partie d'un projet d'ensemble en vue de la construction d'un immeuble à usage d'habitation, lequel, par sa contribution à l'aménagement du quartier, répondrait aux attentes de la ville.* » Mais de quelles attentes parle-t-on ? Celle de permettre aux franconillois en mal de logement de pouvoir rester à Franconville ou la volonté d'attirer de nouveaux contribuables ? Nous pensons que l'on peut faire les deux, ce qui ne semble pas être votre cas visiblement. On reconnaît bien là les fondements de votre politique, qui mis à part le programme de 18 logements sociaux Osica à la gare - les seuls depuis l'année 2000 - est de laisser au marché de l'immobilier le soin de sélectionner les habitants de Franconville.

Où alors estimez-vous responsable d'inciter les ménages modestes à s'endetter davantage pour se loger ? On constate pourtant au quotidien les ravages du concept de « tous propriétaires » qui est pour partie à l'origine de la crise que nous traversons actuellement. Il est nécessaire, presque naturel, de produire des logements destinés à l'ensemble de nos concitoyens. Les programmes qui se construisent à Franconville sont destinés aux habitants de première couronne - que d'aucuns autour de cette table appellent « bobos parisiens » - chassés par la flambée des prix et qui ont un certain pouvoir d'achat. Nous ne sommes pas contre mais pas au détriment de la grande majorité de ceux qui sur notre territoire cherchent désespérément un logement accessible or depuis que vous avez été élu maire de Franconville, le pourcentage de logements sociaux n'a cessé de baisser.

En conséquence, vous comprendrez donc que nous nous abstenons sur cette délibération car même si la plus-value est bienvenue pour les finances communales, nous estimons que ce projet immobilier ne répond pas aux attentes de la ville contrairement à ce que vous affirmez.

Steven DUTARTRE, conseiller municipal de Franconville

Téléphone : 06.15.58.85.65 – Mail : contact@stevendutartre.fr – Site : www.stevendutartre.fr